

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

CA/N° 4/1958

SECRETARIAT GENERAL

C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 1958 A BRUXELLES.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT

SECRETARIAT GENERAL

Annexe au Procès-Verbal
du CA/N° 4/1958

Bruxelles, le 3 juillet 1958

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR - COMPTE RENDU ORAL SUR LES
VISITES DE PROSPECTION EFFECTUEES DANS LES 6 PAYS DE LA
COMMUNAUTE

Depuis la dernière séance du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 30 avril à Luxembourg, plusieurs de nos collaborateurs ont entrepris des voyages dans les différents pays de la Communauté, afin de prendre contact, d'une part avec les organismes officiels de ceux-ci, tels que les ministères, les sociétés parastatales de crédit, etc..., et d'autre part avec les principales banques locales.

Le but de ces voyages était double : tout d'abord, il s'agissait de mieux connaître les pensées de chacun des Gouvernements au sujet de l'orientation de l'économie de leur pays respectif afin de savoir comment la Banque Européenne d'Investissement pourrait éventuellement intervenir dans les plans de développement existants; il s'agissait d'acquérir une meilleure connaissance des problèmes particuliers de chaque pays et de discuter avec les personnalités responsables de chacun d'eux des possibilités de réaliser dans certains domaines économiques une harmonisation qui puisse favoriser le développement de l'économie européenne.

D'autre part, le Directeur des Finances et de la Trésorerie et son Adjoint étaient chargés en même temps de connaître personnellement les principaux dirigeants des banques locales et de recueillir leur avis sur les problèmes

financiers les plus importants qui nous intéressent. Il s'agissait notamment d'avoir leur opinion sur la situation du marché financier et de préparer le terrain pour le placement des disponibilités à court terme de la Banque au fur et à mesure du versement du capital de celle-ci. Il s'agissait aussi de s'entretenir avec les principaux instituts de crédit des pays respectifs et les banques privées de l'orientation de la politique de la Banque en matière financière.

J'ai le sentiment que ces contacts ont été très utiles. Ils ont aussi permis d'établir des relations personnelles avec ceux qui sont à même de nous faire connaître les projets existants et ceux que l'on envisage.

Nos collaborateurs ont constaté à ce sujet que les premières réflexions de leurs interlocuteurs les amenaient à considérer en premier lieu des projets qui relèvent de deux secteurs principaux de l'activité économique : il s'agit d'une part de tout ce qui se rapporte à l'énergie - que ce soit l'énergie classique ou l'énergie atomique - et d'autre part de tout ce qui se rapporte aux transports, tant dans le domaine des chemins de fer où il y a notamment des problèmes d'électrification, que dans celui des routes, des canaux et des pipe-lines, ce dernier problème étant lié à celui de l'économie énergétique. Cependant nous venons de recevoir de France certaines indications supplémentaires que nous n'avons pas encore eu le temps d'étudier et qui font apparaître que des projets dans d'autres domaines pourraient aussi être envisagés.

Ces voyages nous ont permis de recueillir d'une part des idées ou des projets dont les bases ne sont pas encore précisées et d'autre part un certain nombre de projets que nous avons mis à l'étude et qui pourraient éventuellement être réalisés dans un avenir plus ou moins proche.

Je voudrais aussi vous mentionner deux perspectives qui se rapportent au domaine de l'énergie. Il s'agit, d'une part, du financement d'une partie du programme envisagé dans le cadre des accords entre l'Euratom et les Etats-Unis, d'autre part du projet du barrage de l'Our au Grand-Duché de Luxembourg, le long de la frontière de la République Fédérale Allemande.

En ce qui concerne l'Euratom, il s'agit d'un programme global d'un million de kw. dont le coût d'investissement total peut être estimé à environ 350 millions de dollars, répartis sur sept projets. Le Gouvernement des Etats-Unis a offert un prêt de 135 millions de dollars. Les sociétés d'électricité seront appelées à contribuer pour un montant de 150 millions de dollars, ce qui correspond au coût de construction de centrales électriques du type conventionnel. Reste un montant de 65 millions de dollars à trouver en Europe. A ce sujet, Euratom nous a adressé une lettre, nous demandant si la Banque Européenne pourrait intervenir dans le financement d'une partie de cette dernière somme. Nous avons répondu à Euratom que nous étions en principe prêts à étudier cette possibilité.

Parmi les projets de construction de réacteurs en Europe, il y a un projet beaucoup plus avancé que les autres, pour lequel la Banque Mondiale a déjà exprimé un intérêt de principe : il s'agit du projet de la S.E.N.N. situé en Italie du Sud entre Rome et Naples. Ce projet nous intéresse tout spécialement étant donné qu'il est situé dans une région moins développée.

Il y a également deux avant-projets qui intéresseraient chacun directement deux pays de la Communauté, l'un à la frontière franco-belge, l'autre à la frontière belgo-hollandaise, et à ce titre, ils tomberaient d'une manière plus évidente sous la catégorie de l'article 130 c) du Traité.

Sur les 65 millions de dollars à trouver en Europe pour les sept projets, il paraît raisonnable de limiter l'intervention de la Banque à 25-30 % de ce montant. Pour éviter l'éparpillement des prêts, il paraît souhaitable que la Banque Européenne d'Investissement concentre, d'accord avec l'Euratom, son intervention sur deux ou trois projets.

Lors du voyage qu'il a effectué au début de juin à Washington, M. von Mangoldt a été approché par la Banque Mondiale au sujet du barrage de l'Our. La Banque Mondiale a reçu de la Société Electrique de l'Our une demande de prêt portant sur un montant de 20 millions de dollars, soit 50 % du coût total du projet. La Banque Mondiale estime que ce montant est trop élevé pour être couvert par elle seule et elle a demandé aux actionnaires de la Société, lors des conversations qu'ils ont eues à Washington à la fin du mois d'avril, d'étudier la possibilité de prendre à leur charge une partie de ce montant par leurs moyens propres ou autrement.

Dans le même esprit, la Banque Mondiale nous a demandé si la Banque Européenne pourrait éventuellement participer au financement de cette affaire. Nous venons de répondre que ce projet paraît correspondre aux buts généraux de notre Banque, puisqu'il intéresse directement plusieurs pays de la Communauté: le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique et la France. Nous attendons de recevoir des informations détaillées de la Banque Mondiale pour entamer des conversations avec la Société Electrique de l'Our.

Les projets de l'Our et de l'Euratom correspondent à notre sens particulièrement bien au critère de l'article 130 c) du Traité; ils ont en outre le grand avantage de permettre à la B.E.I. d'établir ses premiers rapports d'affaires non seulement avec la Banque Mondiale, mais avec le Gouvernement américain, l'Export-Import Bank et un certain nombre de grandes sociétés d'électricité européennes, ce qui sans aucun doute facilitera grandement l'établissement du crédit de notre Banque.